

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais**  
**COMMUNE D'AMBILLOU**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.		
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i>	---	
	MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i>	---	
	RICHARD Pascal, <i>Absent</i>	---	
	BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i>	---	
	SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>		Pouvoir à Garry TEIXEIRA
	DELETANG Claude, <i>Absent</i>	---	

**Votants : 14**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

**2024-011 – Avis d'appel à projet « Sobriété Énergétique » du SIEIL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire n°2024-07 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune d'Ambillou,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de **son éclairage au sein du Groupe Scolaire d'Ambillou** ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% du reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

**Tableau du plan de financement à intégrer**

Dépenses HT		Recettes HT	
Groupe élémentaire	15 930,01 €	Commune	23 222,65 €
Groupe maternel	13 098,30 €	SIEIL (20 %)	5 805,66 €
TOTAL HT	29 028,31 €	TOTAL HT	29 028,31 €
TVA 20 %	5 805,66 €	TVA 20 %	5 805,66 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 833,97</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 833,97</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :**

- **DE RÉPONDRE** à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de l'éclairage dans le groupe scolaire d'Ambillou (élémentaire et maternelle).
- **DE S'ENGAGER** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire ;
- **DE S'ASSURER** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **D'AUTORISER** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux  
Pour extrait certifié conforme